



Berne, le 23 janvier 2025

Destinataires :

Gouvernements cantonaux
Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

**Train d'ordonnances agricoles 2025 :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Monsieur le Chef du gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du gouvernement,

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) conduit une procédure de consultation relative au train d'ordonnances agricoles 2025 auprès des cantons, de la Principauté de Liechtenstein, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **jeudi 1^{er} mai 2025**.

Nous vous soumettons, lors de cette consultation, des projets d'adaptation des dispositions d'exécution en lien avec la loi sur l'agriculture, la loi sur les denrées alimentaires et la loi sur les épizooties. Les ordonnances ci-après sont modifiées :

Dénomination des actes
▪ Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD) ▪ Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières dans la production végétale et sur le supplément pour les céréales (ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP) ▪ Ordonnance sur la vulgarisation agricole et la vulgarisation en économie familiale rurale (ordonnance sur la vulgarisation agricole) ▪ Ordonnance sur l'importation de produits agricoles (ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr) ▪ Ordonnance sur la protection des végétaux contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ordonnance sur la santé des végétaux, OSaVé) ▪ Ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin (ordonnance sur le vin) ▪ Ordonnance sur la mise en circulation des engrais (ordonnance sur les engrais, OEng) ▪ Ordonnance sur l'élevage (OE) ▪ Ordonnance relative à Identitas SA et à la banque de données sur le trafic des animaux (Old-BDTA)



Dénomination des actes
▪ Ordonnance sur les mesures de lutte coordonnées contre les organismes nuisibles aux cultures (provisoire) ▪ Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique ▪ Ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé-DEFR-DETEC)

Nous vous invitons à donner votre avis sur les modifications des ordonnances et sur les éléments du rapport explicatif.

Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet suivante :
<https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing>

Nous nous efforçons, comme le prévoit la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3), de publier les documents de telle sorte qu'ils soient accessibles à tous sans obstacles.

Nous vous remercions de saisir votre avis par l'intermédiaire de la plateforme « Consultations » à l'adresse suivante :
<https://www.gate.bag.admin.ch/consultations/ui/home>

S'il ne vous est pas possible d'utiliser cet outil, vous pouvez rédiger votre avis sous forme de document (de préférence un document Word) et l'enregistrer sur la plateforme « Consultations », sous « Avis », ou l'envoyer à l'adresse suivante :
gever@blw.admin.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- Thomas Meier, thomas.meier@blw.admin.ch, 058 462 25 99
- Simon Lanz, simon.lanz@blw.admin.ch, 058 462 26 02

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Chef du gouvernement, Mesdames et Messieurs les Membres du gouvernement, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral